

Sortir de l'ombre

Les « sans statut légal »

● ● ● **Michel Bavarel**, Genève
Journaliste

« C'est dur de laisser notre famille au pays. Quand la police passe, nous avons des sueurs froides, des frissons. La Suisse est l'unique pays à ne pas avoir procédé à une régularisation, alors que nous contribuons à son économie. Si nous ne gardions pas leurs enfants, bien des gens ne pourraient pas aller travailler. En échange, nous voulons un statut. » Ce sont les paroles d'une mère de famille équatorienne habitant Genève. « Je voudrais que ceux qui font les lois vivent une seule de mes journées. Les autres, dont je suis pourtant l'égale, vivent tranquillement, alors que moi je dois avoir peur. C'est vraiment injuste ! » Voilà comment une Bolivienne de 19 ans exprimait sa révolte.¹

On les a longtemps appelés « clandestins ». Puis, reprenant une terminologie popularisée par l'occupation de l'église St-Bernard, en 1996 à Paris, « sans-papiers ». En fait, ils détiennent habituellement un passeport. Une partie d'entre eux, chez nous, cotisent aux assurances sociales et paient des impôts. Leur man-

que seulement un titre de séjour. C'est pourquoi eux-mêmes préfèrent se définir comme des « travailleurs sans statut légal ».

En 1981, j'ai publié dans *La Liberté* et *Le Courrier* une série d'articles sur les clandestins parmi nous.² Le titre du premier, *Une hypocrisie bien helvétique*, a choqué. Ce terme d'hypocrisie revient obstinément dans le débat actuel car la problématique n'a pas fondamentalement changé, même si des évolutions se sont produites. Quantitativement d'abord. On parlait à l'époque de vingt à cinquante mille clandestins en Suisse. Aujourd'hui, de cent vingt, cent cinquante, voire de deux ou trois cent mille sans-papiers. Difficile de dire où se situe la vérité. « Il ne sert à rien de gonfler les chiffres », met cependant en garde Ismail Turker, du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT).³

Il y a vingt-cinq ou trente ans, les saisonniers, contingentés, ne suffisaient pas à satisfaire la demande de main-d'œuvre. On engageait des travailleurs sans permis, provenant en général des mêmes pays. Par ailleurs, les épouses des saisonniers, qui n'avaient pas droit au regroupement familial, les rejoignaient tout de même et occupaient des emplois précaires. Ces deux catégories formaient alors le gros des effectifs des clandestins. Dans les années '90, on a mis en place la politique dite des

Clandestins. Un terme qui recouvre une réalité dure, injuste, de plus en plus imposante en Suisse... et de moins en moins taboue. Car des mouvements de défense des sans-papiers se sont constitués ; car certains travailleurs sans statut légal osent revendiquer des droits. L'espoir est de mise, même si les avancées sont lentes.

1 • Propos entendus à la suite de la projection à Genève du film *Soy pobre y vivo lejos* (Je suis pauvre et je vis loin) du réalisateur lausannois Daniel Wyss. Ce documentaire évoque le parcours de Byron Allauca, un Équatorien qui a vécu onze ans avec sa famille en Suisse avant d'être régularisé.

2 • Les 22, 23, 24 et 25 septembre 1981.

3 • Le SIT, avec d'autres syndicats, s'est fortement engagé à Genève dans la lutte pour la régularisation des sans-papiers.

« trois », puis des « deux cercles » et le statut du saisonnier a bientôt disparu. Avec les bilatérales, on a admis les ressortissants de l'Union européenne mais une nouvelle génération de sans-papiers est apparue, en provenance de pays plus lointains.

Mobilisation

La Cour de l'Hôtel de Ville de Genève, fin avril : les rythmes d'un orchestre latino-américain, des sans-papiers portant un masque blanc, quelques spectateurs. On assiste à une pantomime. Une femme de ménage prend soin d'un bébé, passe l'aspirateur, nettoie les vitres... Ses patrons rentrent du travail. L'homme s'installe devant la télévision, son épouse glisse un billet de banque à la femme de ménage. A sa mine, on voit qu'elle est mal payée. Cette mise en scène a eu lieu lors de la remise au Conseil d'Etat d'un appel du Collectif du 14 juin,⁴ soutenu par une cinquantaine d'organisations, en faveur de la régularisation des sans-papiers.

« Discriminés en raison de nos origines, exploités, fragilisés par l'absence d'un statut légal, nous sommes des proies faciles. Cette situation est inexcusable dans un pays développé et démocratique. Si nous avons le courage de sortir de l'ombre, ce n'est pas pour pleurer ni pour demander la charité. Ce que nous demandons, c'est la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses afin de pouvoir mener une vie digne, dans un pays se disant respectueux des droits de l'homme », déclarera devant la presse une représentante du Collectif des travailleuses/eurs sans statut légal.⁵

Voilà une autre différence avec les années '80, peut-être la plus importante. Des groupes se mobilisent pour

appuyer les sans-papiers et, surtout, des sans-papiers se sont organisés et prennent la parole. « C'est ce qu'il y a de nouveau dans notre approche, souligne Serge Ducrocq, le permanent du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève. Nous faisons fi de l'irrégularité du séjour du travailleur et le considérons comme une personne à part entière qui a le droit de s'exprimer. »

La phase actuelle de la lutte a été déclenchée par l'occupation de l'église St-Paul, à Fribourg, en juin 2001. Une occupation qui, à côté de dissensions au sein de la paroisse, a suscité toute une mobilisation, y compris dans les communautés religieuses. Des Fribourgeois, dont plusieurs se réclament de la foi chrétienne, ont été condamnés ces derniers mois à une amende pour avoir hébergé des sans-papiers. Des mouvements - qui connaissent des hauts et des bas - se sont constitués dans d'autres cantons, comme ceux de Vaud, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Bâle ou encore de Berne et de Zurich. Deux manifestations nationales ont eu lieu, l'une à Berne en 2001, avec une forte participation, l'autre à Zurich en septembre 2003.

4 • Créé pour organiser la grève des femmes du 14 juin 1991, ce collectif coordonne les actions féministes à Genève. Son appel portait également sur le partage du travail domestique entre hommes et femmes.

5 • Il existe à Genève un Collectif de défense des sans-papiers et un Collectif de travailleuses/eurs sans statut légal. Ce dernier rassemble essentiellement des Latino-Américains, au nombre d'environ quatre cents. Si les Brésiliens n'y sont guère représentés, des Philippins, par contre, s'en sont récemment rapprochés.

Deux mille dossiers

A Genève, le SIT a constitué, avec Caritas, plus de deux mille dossiers de sans-papiers. « Nous ouvrons une permanence deux fois par semaine pour les écouter, les informer sur leurs droits, éventuellement intervenir en cas de menace d'expulsion. C'est un travail extrêmement lourd », souligne Ismail Turker.

Un travail qui permet d'avoir une idée plus précise de cette population. Le SIT a établi des statistiques à partir de 1600 dossiers concernant 2800 personnes, sur les 6000 sans-papiers qui, estime Ismail Turker, vivent dans le canton. A Genève, mais il n'en va pas forcément de même ailleurs, près de 85 % des sans-papiers sont venus d'Amérique latine (Brésil, Colombie, Equateur, Bolivie, Pérou). Un pays d'Asie, les Philippines, fournit également un important contingent. La majorité d'entre eux ont fréquenté les écoles secondaires et un nombre non négligeable l'université.

Les femmes forment 63 % des effectifs. Elles sont surtout présentes dans l'économie domestique qui emploie aujourd'hui 70 % des sans-papiers. L'hôtellerie-restauration vient ensuite, mais on a observé un profond changement dans ce secteur à la suite des efforts consentis pour son organisation. « Alors que dans les années quatre-vingts 60 à 70 % des travailleurs de l'hôtellerie-restauration étaient des sans-papiers, ils ne sont plus actuellement que 2 à 3 % », souligne le SIT. Sont également cités les services, avec la vente, le nettoyage, le bâtiment et l'agriculture.

En deux fois, en août et décembre 2003, 1500 dossiers ont été déposés devant le Conseil d'Etat. Avec une demande de régularisation et d'un moratoire sur les expulsions *manu militari*. En janvier 2004, le gouvernement genevois, avec

l'appui d'une motion adoptée par une forte majorité du Grand Conseil, annonçait la mise en place d'une commission d'experts chargée d'examiner les questions soulevées par cette demande de régularisation, en vue d'une rencontre avec les autorités fédérales. Cette commission doit remettre son rapport cet automne. D'autres procèdent à des études sur divers aspects de la question, en particulier sur l'économie domestique. Des démarches similaires à celle des Genevois en vue d'une régularisation collective sont envisagées dans certains cantons, en particulier celui de Vaud.

Syndicats, féministes, Eglises

Qu'est-ce que la lutte a permis d'obtenir jusqu'ici ? « Il n'y a pas eu d'expulsions *manu militari* à Genève depuis trois ans », assure Ismail Turker. « C'est vrai, à l'une ou l'autre exception près, pour ceux qui ont été annoncés au Conseil d'Etat. Quant aux autres nous n'avons

Action du
27 août 2003, Genève.



pas de contrôle », nuance Serge Ducrocq. Par ailleurs, un « chèque service », lancé le 1^{er} mars, facilite l'affiliation aux assurances sociales des personnes travaillant dans l'économie domestique. C'est un petit pas dans la direction d'une organisation de ce secteur qui, selon le SIT, ne concernerait à Genève pas moins de 25 000 employeurs (il s'agit le plus souvent d'emplois à temps partiel).

Surtout, comme le souligne S. Ducrocq, le mouvement donne confiance aux sans-papiers. En particulier pour faire face aux abus. « Quand un patron qui annonce une baisse de salaire reçoit, deux heures plus tard, le téléphone d'un syndicat, le travailleur sans statut légal a moins peur de se battre. »

« Les femmes maltraitées ou sexuellement harcelées savent désormais, grâce à l'information que nous diffusons, qu'il existe des lieux où elles trouveront un soutien », relève de son côté Lourdes Reyes, femme de ménage équatorienne, responsable du groupe de femmes du Collectif de travailleuses/eurs sans statut légal. Parmi ces lieux, elle cite la « permanence volante » tenue par deux collaboratrices de l'Entraide protestante suisse (EPER). Ce groupe de femmes effectue tout un travail dans le domaine de la santé. Même si le droit de contracter une assurance maladie a été acquis, la majorité des sans-papiers de Genève ne sont pas en mesure de payer les cotisations. On cherche en particulier des gynécologues disposés à les suivre. Non pas gratuitement, mais en acceptant des délais de paiement. « Nous ne voulons pas la pitié, mais la justice », souligne à ce propos Henri Cardona, Colombien, à la tête du Collectif de travailleuses/eurs sans statut légal.

La lutte renforce-t-elle les sans-papiers ? « Oui, et tous ceux qui les appuient y concourent, qu'il s'agisse des syndicats, des mouvements féministes ou des Eglises », répond Serge Ducrocq.

Reste à obtenir l'essentiel : un titre de séjour. Les travailleurs sans statut légal et ceux qui les soutiennent réclament une régularisation collective, du type de celles auxquelles ont procédé différents pays d'Europe, comme la Belgique, l'Espagne, la France, l'Allemagne, etc. Ou l'Italie, qui a régularisé 634 000 sans-papiers en 2003. Chez nous, les résultats de ce qu'on appelle la « circulaire Metzler », traitant un par un les « cas de rigueur », restent dérisoires. Depuis septembre 2001, seules cinq cents personnes en ont bénéficié, relève Caritas-Suisse.⁶

Entre patience et urgence

Caritas propose d'octroyer une autorisation de séjour au bout de quatre ans de présence en Suisse. « Cela reviendrait à dire à celui qui est ici depuis trois ans : "Reste encore une année dans l'ombre, ensuite on pourra te régulariser", conteste S. Ducrocq. Il y a derrière cette proposition l'idée qu'après quatre ans, on est intégré. Faut-il être intégré pour obtenir un permis ou est-ce le fait d'avoir un permis qui permet l'intégration ? » Pour le permanent du Collectif de soutien, si les sans-papiers se trouvent en Suisse, c'est qu'il y a du travail. Ils répondent à un besoin économique. C'est sur cette base qu'il convient de les régulariser.

6 • Voir sur cette question de la régularisation l'étude de **Bettina Zeugin**, *Parmi nous mais indésirable*, Caritas, Lucerne 2003.

Malgré la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr)⁷ qui ancre la politique des « deux cercles » dans notre législation, Ismail Turker garde espoir : « Nous savons que cela va prendre du temps, puisque nous touchons au cœur de la politique migratoire de la Suisse. Dans ce domaine, il faut travailler sur la durée. Je pense qu'on y arrivera. »

Cependant Lourdes Reyes est sensible à l'impatience de ses compagnes : « Certaines n'ont pas pu se rendre dans leur pays depuis cinq ou six ans, de peur de ne pas pouvoir revenir en Suisse. Elles veulent revoir leurs enfants, leur famille. Cela fait maintenant trois ans que nous sommes mobilisées. On ne vit pas d'espoir, il faut des droits. » « C'est un long chemin et l'issue dépend de nous. Nous n'obtiendrons rien si nous ne prenons pas conscience de la nécessité de lutter tous ensemble. Ce que nous demandons est juste. Un travailleur sans droits est un esclave », dit de son côté Henri Cardona.

« J'ai quitté mon pays pour les mêmes raisons qui ont poussé autrefois des millions d'Européens à émigrer, ajoute-t-il. A l'époque, c'était la révolution industrielle en Europe, aujourd'hui, les conséquences du néolibéralisme en Amérique latine. On vient ici pour que sa famille ait un avenir. L'émigré lui-même n'a pas une vie meilleure, mais il envoie de l'argent aux siens. » « Je n'ai pas trouvé de travail chez moi, malgré mon diplôme

universitaire. Pourtant l'Equateur est un pays riche. » Où vont ces richesses ? « Elles sont accaparées par quelques-uns. Qui placent leur argent en Suisse », lui faisait écho Byron Allauca, le héros du film *Je suis pauvre et je vis loin*.

M. B.

Mise au concours d'un poste de

PROFESSEUR(E) ASSOCIÉ(E) D'EXÈGÈSE ET DE THÉOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT EN LANGUE FRANÇAISE

A repourvoir dès le 1^{er} octobre 2005.

Les candidat(e)s doivent être au moins en possession d'un doctorat dans le domaine de l'exégèse ou de la théologie de l'A.T. et avoir des compétences pédagogiques. Connaissance de l'allemand vivement souhaitée. Ce poste appelle une qualification dans le domaine de la critique textuelle, de l'histoire du texte de l'A.T. et de son interprétation, sans exclure d'autres spécialisations.

Il comprend :

- enseignement en français (introduction, exégèse et théologie de l'A.T., hébreu) et recherche dans la discipline de l'A.T.
- un centre de compétence en critique textuelle et en histoire du texte de l'A.T.

Renseignements et candidatures à adresser d'ici au 31 octobre 2004 au :

Doyen de la Faculté de théologie
Université Miséricorde, 20, av. de l'Europe
CH-1700 Fribourg, ☎++4126 300 73 70
e-mail : decanat-theol@unifr.ch

7 • La LEtr est en discussion devant le Conseil national au moment où nous rédigeons cet article. Elle restreint l'accès des non Européens au marché suisse du travail à une main-d'œuvre très qualifiée, excluant les sans-papiers qui accomplissent des tâches « subalternes ». Ce projet de loi renforce par ailleurs la criminalisation des sans-papiers et de ceux qui les aident ou les emploient.